

CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE

Inter académique Créteil-Paris-Versailles

FRANÇAIS LANGUE SECONDE (FLS)

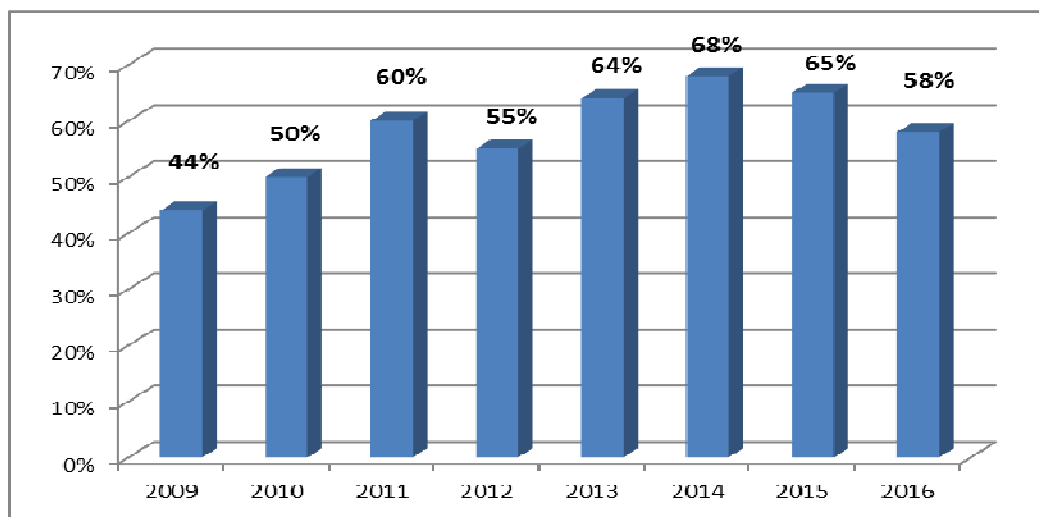
SESSION 2016

Rapport de jury

Le présent rapport de jury sur la session 2016 de la certification complémentaire en FLS (CCFLS) vise également à permettre aux candidats de se préparer au mieux à l'examen en cernant l'épreuve et en repérant les principales attentes du jury. Il a été rédigé grâce aux échanges avec les membres du jury et aux contributions transmises par les commissions ayant siégé lors de la session 2016. Nous remercions chaleureusement l'ensemble des inspecteurs, formateurs, personnels des CASNAV, professeurs pour leur implication.

I- Données chiffrées.

- Nombre total d'inscrits : **321** (271 en 2015)
- Nombre total de candidats convoqués (candidatures recevables ayant envoyé le rapport dans le délai imparti) : **191** (95 dans le premier degré, 96 dans le second)
- Nombre total des présents : **177** (88 dans le premier degré, 89 dans le second).
- Nombre de candidats admis : **103**, soit 58% des candidats présents (61% de candidats admis dans le 1^{er} degré, 55% dans de second).



Pourcentage de candidats admis depuis 2009

➤ Nombre de candidats

Le nombre de candidats convoqué a augmenté par rapport aux années précédentes. Notons que de nombreux enseignants s'inscrivent à la certification mais renoncent à la présenter : 130 inscrits n'ont pas envoyé leur dossier, et 14 enseignants ayant envoyé leur dossier ont été absents le jour de l'examen.

Néanmoins, la certification complémentaire en Français langue seconde (CCFLS) continue au fil des ans à attirer davantage de candidats.

➤ Taux de réussite

Résultats

statut	Présents	Admis	Non admis
Professeurs des écoles et instituteurs dans le premier degré	88	54	34
Certifiés / Agrégés /Maître contractuel et agréé / stagiaires 2nd degré / Certifiés PLP	89	49	40
TOTAL	177	103	74

Le taux de réussite est en baisse cette année (58% contre 65% l'an dernier). C'est surtout dans le second degré que la baisse est significative : 55% des candidats ont été admis contre 68% l'an dernier.

L'ensemble des membres des commissions ont souligné l'importance de la préparation. Les candidats qui ont suivi une formation auprès des Casnav de Créteil, Paris ou Versailles ont beaucoup mieux réussi cette certification.

La certification complémentaire est un examen, non un concours. Elle valide un niveau de connaissances et de compétences, elle ne sélectionne pas un quota de reçus. La réussite de tous les candidats à une session est l'horizon du jury.

II- Profil des candidats

Sur 191 inscrits, 28 candidats sont des hommes et 163 des femmes. 88 enseignent dans l'académie de Créteil, 23 à Paris et 80 à Versailles. Le plus jeune candidat est né en 1990 et le plus âgé en 1955, la majorité étant née entre 1970 et 1985.

a) Premier degré

86 candidats sur 88 sont professeurs des écoles, 2 sont instituteurs.

Ces candidats travaillent ou non en Upe2a, certains sont enseignants en classe ordinaire, parfois dans une école dotée d'une Upe2a, parfois non. D'autres sont en SEGPA. Une grande majorité des candidats a suivi une formation pour préparer cette certification.

b) Second degré

Parmi les 96 candidats inscrits, 5 sont stagiaires, 86 sont certifiés et 5 sont agrégés. La majorité est professeur de lettres (2 en lettres classiques, 40 en lettres modernes, 15 en lettres-histoire, 6 professeurs de lettres-anglais). Cette année se sont présentés 3 professeurs d'allemand, 8 professeurs d'anglais, 7 professeurs documentalistes, 2 professeurs d'éducation physique et sportive, 6 professeurs d'espagnol, 4 professeurs d'histoire-géographie, 1 professeur d'italien, 1 professeur de mathématiques, 1 professeur de sciences de la vie et de la terre,

Comme dans le premier degré, certains enseignent en Upe2a collège ou lycée, d'autres en classes ordinaires, que ce soit en collège, lycée professionnel, technologique ou général, là encore dans des établissements dotés ou non d'une Upe2a ou d'une Upe2a-NSA (pour élèves non scolarisés antérieurement).

III- L'examen

L'évaluation des candidats est réalisée par une appréciation écrite et par une note sur 20. La notification du résultat est transmise aux candidats. La note et l'appréciation peuvent être communiquées sur demande aux services du SIEC.

Il est important que les candidats non reçus comprennent la signification de cette note : si elle est voisine de la moyenne, elle indique la voie de la réussite à une session ultérieure. Souvent, les membres du jury ont jugé qu'il manquait un élément pour valider la certification : par exemple une expérience (même d'observation) en Upe2a, une connaissance théorique suffisante, une réflexion aboutie à partir d'une situation de groupe (gestion de l'hétérogénéité...). Si la note est très éloignée de la moyenne, elle signale que l'enjeu de cette certification n'est pas perçu.

a) Motivation et préparation des candidats

Comme chaque année, la très grande majorité des candidats manifeste sa motivation et son intérêt pour le champ disciplinaire du FLS. Beaucoup se sont documentés avec une réelle conscience professionnelle, ont appréhendé avec finesse les notions, ont eu à cœur d'enrichir leur parcours et portent un véritable intérêt à la problématique des élèves allophones nouvellement arrivés, ainsi qu'à leur inclusion et scolarisation.

Certains candidats ne perçoivent pas précisément les enjeux pédagogiques et/ou institutionnels de cet examen. La certification en FLS valide des compétences pour enseigner le français en Upe2a. Pour réussir cet examen, il est donc indispensable de se projeter en tant qu'enseignant de français en Upe2a. Autrement dit, l'objectif n'est pas de valider un acquis ou une expérience d'enseignement d'une autre matière que le français (pour les enseignants du second degré), ou en français langue étrangère. Un travail même prolongé auprès d'un public non francophone n'est pas suffisant pour obtenir cet examen, s'il n'étaye par une réflexion. Mais ces expériences peuvent prendre place dans le cheminement, la réflexion vers le FLS. De même, l'enseignement en classe ordinaire, auprès de quelques élèves non francophones, dans le cadre de module d'apprentissage, peut être un point d'appui aux questionnements relatifs au champ disciplinaire du FLS.

Le degré de préparation, déterminant, reste très inégal. Chaque candidat doit s'être préparé à la fois sur le plan théorique (savoirs didactique, données institutionnelles – encore souvent ignorées ou mal connues - réflexion pédagogique) et sur un plan plus pratique et concret (stages suivis et analysés, observations menées sur le terrain et questionnées, éventuelles pratiques d'enseignement spécifique mises en perspective, connaissance de quelques outils pédagogiques et de la réalité des Upe2a...). Les candidats qui ont participé au stage académique pour préparer la certification FLS ont une meilleure appréhension des derniers textes et des approches didactiques les plus récentes.

Les meilleurs atouts pour l'admission supposent l'articulation entre le cadre conceptuel et le terrain, entre les données scientifiques reconnues et un parcours singulier.

L'échec est souvent le fait de professeurs peu aptes à un regard analytique ou, à l'inverse, de candidats dotés de connaissances, parfois solides, mais incapables de les relier à une réflexion plus pragmatique et plus personnelle. L'expérience du terrain, si longue et variée soit-elle, ne garantit pas l'obtention de la certification ; de même, la seule maîtrise de la théorie n'est pas suffisante.

Signalons aux candidats du second degré issus d'autres disciplines que les Lettres, qu'une bonne connaissance du FLS ne suffit pas : il convient que le candidat soit aussi au fait des principaux aspects des programmes concernant la maîtrise de la langue et l'enseignement du français en classe ordinaire (bases théoriques, principes généraux de mise en œuvre, grandes finalités selon le niveau d'enseignement) et qu'il soit en mesure d'articuler ces grandes orientations aux pratiques et contenus d'enseignement des Upe2a du second degré. Un professeur de langue vivante étrangère,

par exemple, doit être capable de se décentrer de son enseignement d'une LVE, de réfléchir à la possible transversalité des contenus et démarches pédagogiques de sa discipline au bénéfice de l'enseignement du FLS. L'expérience de chacun jusqu'au jour de l'examen doit enrichir la réflexion concernant l'enseignement du FLS en Upe2a.

Diverses commissions ont apprécié par ailleurs que des références soient faites au socle commun de connaissances et de compétences, références qui doivent être mises en relation avec des outils ou des repères propres au FLE et FLS, comme le Cadre européen commun de références pour les langues (CECRL).

b) Le rapport écrit

Le texte officiel de l'examen, le BO n° 39 du 28 octobre 2004, donne un cadrage réglementaire minimal dans la partie II « dépôt des candidatures ». Les remarques données ci-dessous visent à apporter quelques compléments.

Même s'il n'est pas directement soumis à notation, le rapport a son importance car il permet au jury de se faire une idée du candidat, de son profil, de ses savoirs, de son aptitude à la réflexion, de sa motivation, de sa juste perception des enjeux de l'examen. Par les interrogations qu'il soulève, il sert la plupart du temps de tremplin au début de l'entretien.

Les commissions de 2016 soulignent toutes que les rapports demeurent extrêmement inégaux. Certains semblent avoir été écrits dans la précipitation, tandis que d'autres sont présentés avec soin et rigueur ; le nombre de pages peut considérablement varier. Des annexes peuvent figurer en complément du dossier mais celles-ci sont parfois disproportionnées et n'ont pas forcément d'utilité (copie d'extraits de manuels de FLE par exemple). Rappelons que le rapport doit se composer « d'au plus cinq pages », comme l'indique le BO du 28 octobre 2004.

Le contenu du dossier n'est pas un simple CV suivi d'une lettre de motivation, ou bien un journal de bord. Le propos ne doit pas rester descriptif ou narratif : il convient avant tout de sélectionner les éléments qui mettront en valeur les expériences professionnelles en relation avec le FLS et le public allophone en France. D'autre part, le rapport n'est pas un document universitaire, et ne cherche pas à synthétiser la pensée théorique d'un courant quelconque.

Il est souhaitable qu'une problématique pédagogique et/ou didactique claire organise les propos.

Pour cela, le rapport s'appuie sur une analyse didactique de certaines situations vécues ou envisagées. Rappelons qu'il n'est pas nécessaire d'enseigner en Upe2a pour prétendre obtenir la certification, mais la connaissance de ces structures, de leur fonctionnement à la fois dans l'institution et dans la pratique quotidienne de classe, est nécessaire pour ancrer la réflexion dans la réalité.

Le parcours professionnel de chacun, l'expérience en FLS, les lectures universitaires doivent nourrir la réflexion pédagogique et permettre de l'approfondir, autour d'une problématique clairement identifiable. Les annexes doivent se limiter à un ou deux documents pertinents, exploités dans le rapport.

Par ailleurs, les règles de la citation doivent être respectées : présence de guillemets, références de l'auteur et de la source). Nous ne pouvons que recommander aux candidats de bien connaître les documents et ouvrages cités, quitte à n'en citer que peu. Une bibliographie, même succincte, est bienvenue.

Enfin, le jury tient à rappeler que la langue, l'orthographe et la présentation doivent être irréprochables.

c) Déroulement de l'examen

- L'exposé (dix minutes maximum)

Celui-ci nécessite une préparation en amont. Cette présentation peut reprendre éventuellement certains éléments du rapport écrit, mais doit absolument éviter la simple répétition/paraphrase du contenu du rapport qui a été lu, relu et annoté par le jury.

Les semaines qui séparent la remise du dossier de l'examen permettent de prendre du recul, d'approfondir la réflexion. Certains membres du jury ont cette année encore vivement apprécié l'initiative des candidats qui ont tenu à parler du chemin parcouru entre la période de l'écriture de leur dossier (réalisé en cours de formation et relativement tôt dans l'année scolaire) et le jour de l'examen. Ces candidats ont indiqué ce qu'ils auraient modifié dans leur rapport et / ou explicité certaines démarches et expériences pédagogiques qu'ils avaient décidé de mettre en place à la lumière de leurs lectures et de la formation suivie. L'exposé oral propose ainsi un approfondissement, dessine un ensemble de réflexions, ouvre des perspectives en lien avec la problématique. La lecture intégrale de la préparation doit être évitée, même si le candidat peut avoir ce texte devant lui.

A noter : pour l'instant, il est interdit d'utiliser des tablettes ou autres supports numériques lors de tout examen organisé par le Service interacadémique des examens et concours (SIEC). Par contre, il est possible, mais pas nécessaire, de présenter des documents papiers qui ne sont pas présents dans le rapport, afin d'analyser par exemple une activité, lors de l'exposé.

Des membres de jury ont constaté que certains candidats étaient parvenus, grâce à leur exposé oral, à rattraper un rapport écrit peu convaincant. Si le candidat n'utilise pas tout son temps de parole pour l'exposé, l'entretien n'en est pas rallongé pour autant.

- L'entretien avec le jury (vingt minutes maximum)

Comme les années précédentes, différentes synthèses de commissions soulignent combien l'échange avec certains candidats a pu permettre de lever des ambiguïtés, de dissiper des confusions, d'aller plus loin dans l'analyse et parfois de découvrir des potentiels prometteurs. Des qualités telles que le discernement, la réactivité, la capacité à prendre du recul, à entrer dans le dialogue, à dépasser sa seule expérience, à mobiliser des éléments théoriques, à mener une réflexion argumentée, ont également été appréciées.

Plusieurs candidats ont su étayer leurs propos avec des documents complémentaires apportés mais employés avec modération.

En revanche, il n'est pas admissible que des candidats soient incapables de répondre à certaines questions, qui sont au cœur de la certification complémentaire : distinction entre le Français langue étrangère, le Français langue seconde et le Français langue de scolarisation ; connaissance de la circulaire d'octobre 2012 sur « l'organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés » (accueil des élèves et de leur famille, évaluation des acquis à l'arrivée, inclusion des élèves, ressources Éduscol...) ; le statut de l'erreur dans le cadre de l'apprentissage d'une langue seconde (notion « d'interlangue ») ; la mise en place d'une séquence tenant compte du lexique, de la syntaxe, du / des domaine(s) de la langue visé(s) (compréhension et production orales, compréhension et production écrites, interaction orale et écrite) ; l'utilisation et ses limites des méthodes FLE et des méthodes FLM ...

Les meilleurs entretiens sont souvent le fait de candidats capables d'envisager l'enseignement en Upe2a avec réalisme et esprit d'initiative, de proposer des activités de classe, des éléments de progression en tenant compte des spécificités du public allophone et des outils à leur disposition (manuels, matériels...).

En conclusion, nous souhaitons rappeler que l'examen de certification complémentaire FLS n'est ni un simple exercice ni une formalité qui validerait les acquis d'expériences, ni un diplôme universitaire qui reconnaîtrait un ensemble de savoirs assimilés de façon abstraite.

Il s'agit de maîtriser les grands aspects d'un des champs de l'enseignement du français -celui du FLS- et de questionner ses enjeux avec pertinence, ses modalités pratiques de mise en œuvre dans la classe et son articulation avec d'autres champs de l'enseignement dans le cadre du socle commun de compétences. Il est également nécessaire de toujours placer l'élève, ses apprentissages, son parcours et sa scolarisation au centre du questionnement.

Ces exigences impliquent une préparation alliant plusieurs éléments : références institutionnelles, lectures théoriques, analyses de pratiques de terrain, réflexions personnelles... La prise en compte de ces attentes est la voie de la réussite.

Marie-Françoise MAURIAC-VORSANGER

Stéphane PAROUX

Formateurs au CASNAV de Paris

Alain SEKSIG

IA-IPR, responsable du CASNAV de Paris

François MOUTTAPA

IA-IPR de l'académie de Paris

Présidents du jury

Quelques orientations bibliographiques

-I- Instructions officielles

- *Enseignements primaire et secondaire, Organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés*, B.O. n°37, 11 octobre 2012
- <http://eduscol.education.fr/cid59114/francais-langue-de-scolarisation.html>
- http://media.education.gouv.fr/file/27/02/7/livret_personnel_competences_149027.pdf

-II- Réflexion didactique

- VERDELHAN-BOURGADE Michèle, *Le français de scolarisation - Pour une didactique réaliste*, PUF, Paris, 2002
- VIGNER Gérard, *Le français langue seconde – Comment apprendre le français aux élèves nouvellement arrivé*, Hachette Education, Coll. Profession Enseignant, Paris, 2009
- CHISS Jean-Louis, dir., *Immigration, Ecole et didactique du français*, Didier, coll. Langues et didactique, Paris, 2008

-III- Evaluation

- Evaluation initiale en UPE2A :
http://www.ac-paris.fr/portail/upload/docs/application/pdf/2012-02/evaluation_initiale.pdf
- Guide pour les NSA :
http://www.ac-paris.fr/portail/upload/docs/application/pdf/2012-11/parties_iii_guide_ensa_2012-11-12_11-12-57_822.pdf
- Rafoni J.C. et Déruguine N., *Passerelles en quinze langues (version papier) + Passerelles en quinze langues BIS* : <http://www2.cndp.fr/VEI/>, CNDP-VEI, 2003
- Rafoni J.C., *Maths sans paroles*, CRDP de l'Académie de Versailles, 2000
- Tests de positionnement pour NSA :
www.cnam.fr/kp/france/profs
- L'évaluation diagnostique :
http://cravie.site.ac-strasbourg.fr/CD_clin/protocole_net/evaluation_diagnostique.htm -

-IV- Pistes pédagogiques

- « Cap sur le français de la scolarisation », éditions Sceren :
- *Le français comme langue de scolarisation, accompagner, enseigner, évaluer, se former*, 2012
- *Entrer dans la lecture, quand le français est langue seconde*, 2012

Les cahiers de Ville-Ecole-Intégration – Edition Sceren : (épuisés mais consultables dans les Casnav)

- *Apprendre le français en classe d'accueil de lycée professionnel : un enjeu pour tous*, n°6, 2005, Jallerat Pascale, Miry Annie, Forest Guillaume
- *Enseigner les mathématiques à des élèves non francophones*, n° 3, 2004, Martine Blanchard, Denis Desmottes, Josianne Gabry, Nicolas L'Hotellier, Évelyne Varlot
- *La langue des apprentissages – Premiers pas dans le français à l'école*, n° 2, 2004, Collegia Jean-Pascal, Leroy Denis

-V-CECRL et certification : DELF

- *Cadre européen commun de référence pour les langues + Mon premier Portfolio*, Conseil de l'Europe, Didier, 2001
- *Référentiel pour le Cadre européen commun*, A1 A2 B1 B2 C1 C2, CLE International, 2007
- *Réussir le Delf Prim A1.1, A1*, Didier, 2010
- Exemples de sujets (Delf prim, Delf scolaire, Delf tout public) :
<http://www.ciep.fr/delf-tout-public/exemples-des-sujets>

-VI-Approches plurielles

- *Comparons nos langues*, Auger N., DVD Vidéo, Scérén CRDP Montpellier, 2005